

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2019

Le Conseil municipal de Courbeveille, s'est réuni à la mairie, le 24 janvier 2019, à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUSSU, maire, sur convocation du 18 janvier 2019.

Étaient présents : MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, GALLON Evelyne, AMBROIS Jean-Noël, TOURTIER Christophe, BARRAIS Didier, THOMAS Flavie, RAIMBAULT Jean-François, BANNIER Géraldine, BRUCHET Anaëlle, DANEELS David, DAVENEL Yannis CHENU Stéphane

Formant la majorité des membres en exercice (13)

Absents excusés : FEVRIER Corinne,

Absent :

BRUCHET Anaëlle **est nommée secrétaire de séance.**

Ouverture de la séance à 20 heures 10

Le compte-rendu de la réunion du 06 décembre 2018 est approuvé : oui

1^{ère} partie de réunion : rapports soumis à délibération

Ancienne école

Monsieur le Maire propose l'achat de l'ancienne école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **valide** l'achat de l'école,
- **autorise** Monsieur le Maire à faire une offre auprès de la *Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique – 37 rue du Britais – CS 31207 – 53012 LAVAL cedex* ainsi qu'à *M. Bergue 240 avenue Pierre de Coubertin – 53000 LAVAL* et signer l'acte d'achat.

Réservation de la parcelle n°7 du lotissement du Puits

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise :

- La vente de la parcelle n°7 d'une surface de 693 m², au prix de 45.00 € TTC le m² à M. BROU Gabin et Mme LAMORT Roxane, domiciliés 55 place de La Commune, à Laval (53 000),
- Le versement du dépôt de garantie de 1 000 €,
- M. le Maire ou un adjoint à signer l'acte de cession se rapportant à cette vente.

Réservation de la parcelle n°8 du lotissement du Puits

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise :

- La vente de la parcelle n°8 d'une surface de 999 m², au prix de 45.00 € TTC le m² à M. JOSSE Germain et Mme QUITON Solène, domiciliés 31 rue des Blés, à Courbeveille (53 230),
- Le versement du dépôt de garantie de 1 000 €,
- M. le Maire ou un adjoint à signer l'acte de cession se rapportant à cette vente.

Participation aux frais de scolarité des élèves hors commune - Ahuillé

M. le Maire rappelle qu'il existe des cas de dérogations prévus par la loi pour scolariser son enfant hors commune, comme le fait de ne pas disposer d'école publique. Comme le prévoit l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, une participation financière peut être demandée à la commune de Courbeveille.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal prend acte du montant demandé par la commune d'Ahuillé accueillant 7 élèves de maternelle et primaire, résidant à Courbeveille, au coût de 818,76 € par élève. Les listes des élèves concernés seront communiquées à la mairie.

Plan bocager

Le plan bocager a été rendu par la Chambre d'Agriculture. Après en avoir pris connaissance, **le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide** le diagnostic bocager de la commune.

Convention OGEC – MAIRIE

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise M. le Maire à verser la subvention pour le 1^{er} trimestre d'un montant de 6 500,00 €.

Mayenne tourisme

En plein essor depuis plusieurs années, le vélotourisme constitue un mode de vacances particulièrement apprécié des consommateurs français et étrangers. Mayenne Tourisme, conjointement avec le Conseil Départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional.

Les itinéraires sont éligibles au schéma régional et ne nécessitent pas d'aménagements complémentaires. Ils intègrent les préconisations faites par le service Environnement-Voirie de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Ce projet d'envergure, présenté en commission d'étude du Conseil Départemental a reçu un avis favorable suivi d'un accord de principe, après visite de contrôle sur le site du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Pour le lancement du projet par Mayenne Tourisme, **après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, valide** les tracés concernés par la commune.

2^{ème} partie de réunion :

Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Luc MOUSSU, Maire de Courbeveille communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2017 :

NEANT

3^{ème} partie de réunion : informations et questions diverses

Busage de la RD 251

Un devis a été demandé à l'entreprise SALMON pour le busage du fossé devant le terrain de tennis sur la RD 251. Après consultation auprès de M. VERDIER, le diamètre 110 pour la pose d'un drain est suffisant. Par contre, si c'est la pose d'une buse, il faudrait au minimum 300 de diamètre. Il faudra également en informer le Conseil Départemental qui pourra émettre son avis et éventuellement se déplacer pour donner des conseils.

Vœux de la gendarmerie

Le Major Pascal LOURY commandant d'unité, l'Adjudant-chef Jean-Christophe MAILLARD adjoint ainsi que toute la Brigade de Gendarmerie Territoriale Autonome de LAVAL vous présentent leurs meilleurs vœux.

Cadeau pour les futurs mariés

Le 05 janvier M. MOUSSU a célébré un mariage. Pour cette occasion, un cadeau est offert aux mariés. C'était un ouvrage sur les châteaux du moyen âge en Mayenne. Le prochain cadeau pourrait être un livre sur la randonnée en Mayenne (en vélo et à pied).

Cimetière

Une personne a demandé à revoir l'aménagement de l'allée centrale du cimetière. La possibilité de refaire l'alignement de chaque côté afin d'améliorer l'accès va être étudiée.

Généralités Mouvements

Le Club bénéficiait de la location gratuite de la salle de la Raimbaudière pour son repas annuel. Cessant son activité au 1^{er} janvier 2019, Madame RAIMBAULT Monique demande à bénéficier gratuitement de la salle de Loisirs un jeudi en Mai de 10 H à 19 H. La salle de la Rencontre est trop petite pour accueillir environ 70 personnes à ce repas et ne possède pas de cuisine. Le conseil municipal à valider la demande.

Demande de jeu au Trèfle Fleuri

Budget 2019 :

Une demande sera formulée auprès des agents pour installer des jeux, pour les petits, au Trèfle Fleuri.

City-stade

Une demande a été faite pour poser un grillage le long de la parcelle du city-stade afin d'empêcher les ballons d'aller dans le champ. Pour le moment la demande est en étude.

Don Église

À ce jour, le montant total des dons s'élève à 2 200,00€. Des travaux de maçonnerie sont à l'étude pour enlever les plâtres au niveau des pieds de murs. Les travaux de rénovation de la toiture et de traitement de la mûre sont engagés et en cours pour 2019.

Repas des aînés

Jean-Yves PERRIER faisait partie de l'équipe qui se charge du repas des aînés. Cette année, si quelqu'un est libre pour aider le 10 mars, la réunion de préparation est prévue le 31 janvier 2019.

Licence IV

La licence IV de la commune de Courbeville va être proposée à la vente. Un montant a été évoqué et reste à l'étude.

Agenda			
Date	Heure	Lieu	Objet
Mardi 29 janvier 2019	10h00	Mairie	Réunion agents
Mardi 19 février 2019	20h30	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi 28 février 2019	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 10 mars			Repas des plus de 65 ans

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures.

Les présents ont signé.

Affiché le 31/01/2019

Accord du secrétaire de séance donné le 29/01/2019

Notifié aux membres du conseil municipal le 31/01/2019